

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2020

Afférents au Comité Syndical	178
En exercice	178
Dont Collège des affaires communes	178
Qui ont pris part à la délibération	78

L'an deux mille vingt

et le 03 décembre

A 14h00 heures, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur JEAN-POL RICHELET

Date de la convocation

23 novembre 2020

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 78, Collège Assainissement non Collectif : 58, Collège Eau Potable 09.

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date d'affichage

04 décembre 2020

Objet de la Délibération

RAPPORT D'ACTIVITE 2020**RAPPORT
D'ACTIVITE 2020**

Le rapport d'activité 2020, annexé à la présente délibération, est adopté par 78 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention.

VOTE :

POUR : 78
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

**DELIBERATION
N° 2020-23**après dépôt en Sous
Préfecture

Le 04 décembre 2020

et publication ou
notification

du 04 décembre 2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus



Le Président,

Jean-Pol RICHELET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 11/01/2021

Reçu en préfecture le 11/01/2021

Affiché le

ID : 008-240800912-20201203-C202023-DE